

Livret-guide pour l'équipement de sentiers en panneaux, tables de lecture et/ou tables guides pédagogiques dessin

Le projet ayant servi de référence pour établir ce livret-guide a été réalisé sur la commune de Hédé-Bazouges (Ille-et-Vilaine) ; trois ambitions étaient affichées dès son origine :

- inciter les promeneurs, souvent concentrés sur le site des 11 écluses, à s'engager sur les circuits pédestres référencés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et à y découvrir d'autres centres d'intérêt,
- mettre en valeur différents éléments patrimoniaux observables le long des sentiers de randonnée de la commune, ambition portée par l'association Bazouges Nature,
- réaliser une liaison douce entre le bourg de Hédé et le Canal d'Ille et Rance, ambition portée par la commune de Hédé-Bazouges.

Ce projet a été financé dans le cadre du programme LEADER.

Une description des caractéristiques principales du projet figure en annexe de ce livret-guide.



Préalable : l'identification des sentiers à équiper

1- Prendre en compte les sentiers répertoriés au PDIPR (<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/>) et les éventuels circuits référencés dans les guides touristiques

Les communes sont traversées par différents sentiers répertoriés :

- par les GR (sentiers de Grande Randonnée) référencés au niveau national et balisés par un double marquage rouge et blanc ; seules certaines communes sont concernées ;
- par des sentiers répertoriés par le PDIPR et balisés par un simple marquage (jaune pour la plupart des cas, de couleur différentes parfois) ; toutes les communes sont concernées. Ces sentiers sont situés soit sur le domaine communal, soit sur le domaine privé avec convention de passage.

Différentes initiatives locales de mise en valeur de ces différents sentiers se traduisent par la publication de différents documents (flyer, guides touristiques, ...) proposant plus spécifiquement certains itinéraires et circuits de randonnées.

Dans la plupart des cas, les sentiers déjà référencés (GR, PDIPR, circuits touristiques) constituent un réseau suffisant pour réfléchir à un équipement en tables de lecture destinées à mettre en valeur différents éléments patrimoniaux (sentiers d'interprétation).

2- Réactualiser le référencement du PDIPR et identifier les nouvelles connexions possibles entre sentiers référencés

Parfois des sentiers qui étaient référencés n'ont pas été entretenus et sont devenus impraticables ; la commune ou leurs propriétaires ne souhaitent pas maintenir leur référencement. A l'inverse, peuvent exister des projets de création de nouveaux sentiers ou plus généralement de réhabilitation d'anciens chemins. La réflexion préalable à la réalisation de sentiers d'interprétation peut être l'occasion de réactualiser les sentiers référencés au PDIPR à l'échelle de la commune. Cela nécessite de faire déposer par la commune une demande de modification du PDIPR auprès du Conseil Départemental.

Par ailleurs, dans le cas de la réhabilitation d'anciens chemins ou de la création de nouveaux itinéraires notamment pour assurer des connexions entre sentiers préexistants, il est impératif de vérifier tout d'abord si le sentier concerné se situe ou non sur le domaine communal. Si c'est le cas, il faudra s'assurer auprès de la commune de son accord de réhabilitation du sentier avant d'entreprendre toute démarche d'aménagement. Si le sentier concerné se situe sur le domaine privé, soit la commune peut s'en porter acquéreuse, soit une convention de passage peut être signée entre la commune et le propriétaire.

En cas d'acquisition par la commune, celle-ci doit bien évidemment la négocier auprès du propriétaire mais vérifier également que les agriculteurs exploitants éventuellement concernés ne feront pas jouer leur droit de préemption au moment de la publication de la vente avant acquisition par la commune.

Pour ce qui concerne l'identification des anciens chemins et plus généralement pour mieux appréhender l'évolution des paysages au cours du temps, il est utile de consulter les archives cartographiques de l'Institut Géographique National (<https://remonterletemps.ign.fr>).

A l'issue de cette phase, les sentiers (anciens et nouveaux), susceptibles d'être équipés seront identifiés.

Construire le projet

1- Les objectifs spécifiques du projet de référence

Au-delà des ambitions auxquelles le projet de référence souhaitait répondre, plusieurs objectifs spécifiques avaient été retenus :

- enrichir l'offre locale de randonnées en proposant différents supports d'observations (tables de lecture) et d'initiation au dessin (guides pédagogiques) le long des sentiers pédestres déjà balisés, complétés par des informations portées par un site web ;
- inciter les promeneur.euse.s à élargir leur but habituel de visite (balades sur les bords du Canal d'Ille et Rance) et à percevoir concrètement différents enjeux de protection de l'environnement ;
- créer du lien social au travers d'un projet essentiellement participatif, dont une partie de la réalisation repose sur la mobilisation et la fédération de multiples acteurs bénévoles du milieu associatif local ;
- constituer une action-pilote susceptible d'être démultipliée sur d'autres territoires en réalisant un livret-guide à l'intention de futurs maîtres d'ouvrage.

Dans la suite de ce livret-guide, la phase d'acquisition de parcelle, préalable à la réhabilitation d'un ancien sentier, ne fait pas l'objet de commentaires spécifiques.

2- Construire le projet sur la base d'objectifs particuliers définis localement

A l'échelle d'une commune différentes thématiques patrimoniales peuvent faire l'objet d'une mise en valeur : architecture, paysages, faune et flore, aménagement et/ou réalisations spécifiques, sites historiques, ... Dans un premier temps, il peut être utile de réaliser un inventaire le plus exhaustif possible d'éléments représentatifs de ces différentes thématiques en privilégiant néanmoins tous ceux qui sont accessibles ou directement visibles depuis les sentiers précédemment identifiés. Il est vivement conseillé :

- de mobiliser un groupe de travail composé de personnes sensibilisées aux différentes thématiques patrimoniales et de parcourir les sentiers à équiper avec ce groupe ;
- de situer sur un plan de la commune, les différents éléments patrimoniaux « valorisables ».

A ce stade, plusieurs fonds cartographiques proposés peuvent permettre d'élaborer une première cartographie des implantations envisagées, base d'échange interne au groupe de travail.

(<https://cadastre.gouv.fr> ; <https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Différents modes de médiation (visites/découvertes avec animateur, circuits en libre-service avec ou sans livret d'accompagnement, ...) et supports de mise en valeur sont mobilisables (tables de lecture informatives avec ou sans QR codes, supports interactifs, casques audios, ...) ; ils devront être adaptés aux publics prioritairement ciblés, aux sujets retenus ... et donc aux compétences mobilisables pour les traiter.

Il convient de noter que d'éventuels éléments de contenus complémentaires peuvent être apportés au travers d'un site web accessible par ailleurs.

3- Identifier les compétences à rassembler pour construire les contenus relatifs aux éléments patrimoniaux en distinguant les apports bénévoles et les prestations

La réalisation d'un tel projet nécessite de mobiliser différentes compétences dans plusieurs domaines d'intervention :

- Aménagements de sentiers (débroussaillage, nivellement de sol, empierrage, ...) ;
- Constructions d'éventuelles infrastructures spécifiques (passerelles, rampes d'accès, ...) ;
- Création des contenus (rédaction des textes, collecte de références bibliographiques, ...) ;
- Réalisation et mises à disposition d'illustrations (photographies, dessins, ...) ;

- Conceptions graphiques et réalisation de maquettes pour les différents supports ;
- Conception et création d'un site web, création des pages et gestion de contenus ;
- Montage et implantation des supports (assemblage de pièces en kit, creusement de trous, coulage de dalles en béton, ...).

Le ratio entre le bénévolat et l'achat de prestations sera déterminé par la réponse à deux questions essentielles :

- Au-delà de l'objectif principal de mise en place de supports le long des sentiers, la conduite du projet dans un cadre local largement participatif constitue-t-elle un objectif important ?
- Face aux sujets à traiter, quelles sont les compétences bénévoles, locales, mobilisables ?

4- Explorer les financements potentiels

A ce stade, les coûts des différents achats de matériaux et prestations nécessaires doivent être précisés et les différents moyens financiers mobilisables identifiés.

Plusieurs sources potentielles de financements publics sont à explorer à différents niveaux : Union Européenne (UE), Etat, Région, Département, Pays, Communauté de communes, Commune.

Le projet servant d'exemple à ce document a été financé dans le cadre du programme LEADER cofinancé par l'UE (FEADER) et la Région Bretagne. A partir de 2023, un nouveau programme LEADER sera mis en place. Les objectifs de ce nouveau programme, les types de projets éligibles et les critères d'éligibilité des actions restent à découvrir.

D'autres sources de financement privées sont également mobilisables. Certaines d'entre elles peuvent être assimilées à de l'autofinancement dans le cadre de programmes bénéficiant par ailleurs de financements publics.

Il est à noter que dans le cadre du Plan Tourisme « Destination France », le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires propose un appel à projet intitulé « Sentiers de Nature » (<https://www.ecologie.gouv.fr/appel-projets-sentiers-nature>). Les objectifs fixés à ce programme de financement correspondent tout à fait à ceux des dossiers comparables à celui en référence à ce livret-guide. La période de réception des dossiers court du 1 septembre 2022 au 31 octobre 2024 pour une réalisation effectuée avant le 31 décembre 2025. Le financement peut couvrir 80% des dépenses éligibles et est accessible aux collectivités et associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre.

Quelle(s) que soi(en)t la(les) source(s) de financement mobilisable(s), il faudra bien prendre en compte le cadre d'intervention défini par le(s) financeurs pour s'assurer de l'éligibilité potentielle du projet ; chaque financeur décline sa stratégie d'intervention en précisant les objectifs auxquels devront répondre les projets subventionnables et dans de nombreuses situations définit des fiches actions types auxquelles les projets devront se conformer.

Des seuils limites d'interventions et la nature des dépenses éligibles sont également définis suivant les programmes mobilisés et les postes budgétaires concernés, mais d'une manière générale l'ensemble des interventions publiques mobilisables sur un projet se limite à un maximum de 80% des dépenses éligibles.

5- Rédiger une première fiche-projet

Quelle que soit la dimension donnée au projet, tout au long de sa mise en œuvre, depuis la recherche éventuelle de financement jusqu'à la mise en place des équipements, la rédaction d'une fiche-projet, même succincte, sera d'une grande utilité aux personnes chargées des différentes étapes de conduite du projet ; une telle fiche-projet doit notamment contenir les éléments suivants, décrits avec cohérence :

- L(es) objectif(s) poursuivi(s) par le projet et/ou les résultats attendus,
- Les ressources humaines et financières mobilisables, compte tenu notamment des objectifs,
- Les différentes étapes et le calendrier de mise en œuvre, prenant en compte la réalité de mobilisation potentielle des ressources.

6- Préciser les différents niveaux de responsabilités

Les responsabilités prises dans les différents domaines sont à préciser en fonction de la dimension donnée au projet et des compétences disponibles :

- La Maîtrise d'ouvrage (MOA), en général la commune pour ce type de projet, assure en particulier la responsabilité financière du projet ; à ce titre, elle valide les différents volets d'actions du projet et les dépenses prévisionnelles correspondantes ; elle dépose les demandes d'interventions auprès des financeurs puis sur les bases de leur positionnement, elle fixe l'enveloppe budgétaire du projet et s'assure de son respect aux différentes phases de mise en œuvre du projet.
- Une Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) peut intervenir notamment pour explorer les financements mobilisables, préciser les besoins matériels et financiers, ...
- La Maîtrise d'œuvre (MOE) assure la conception détaillée du projet, puis sa mise en œuvre opérationnelle.
- A ce titre la Maîtrise d'œuvre nomme un chef de projet. Celui-ci élabore la fiche-projet ; il y précise en particulier le calendrier de mise en œuvre. Il rédige les appels d'offres proposées aux différents marchés de prestations, assiste le Maître d'ouvrage pour la sélection des prestataires. Il organise les chantiers et assure le bon déroulement des travaux dans le cadre du calendrier et des budgets préalablement définis. Le chef de projet constitue autour de lui une équipe-projet afin de réunir toutes les compétences nécessaires à la réussite du projet ; il mobilise par ailleurs les bénévoles concernés par les différentes phases de mise en œuvre du projet.

7- Identifier et obtenir les autorisations préalables nécessaires à la réalisation du projet

En fonction des lieux d'implantation prévus pour les différentes tables, différentes autorisations préalables peuvent s'avérer indispensables :

- Ainsi une déclaration préalable (DP cerfa n°13404*07) devra être remplie en concertation avec le service urbanisme de la commune pour un dépôt de dossier auprès des Bâtiments de France pour les implantations situées dans un périmètre de classement au titre des monuments historiques (une base de données des monuments classés est accessible en ligne sur <https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/immeubles-monuments-historiques>)
- Une telle déclaration préalable, voire une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) devra être déposée auprès des services gérant les abords des voies de circulations routières et éventuellement navigables (Région, Département, Communauté de Commune, Communes).

Ces différentes demandes d'autorisations nécessitent la constitution de dossiers spécifiques qui, outre des éléments à reprendre car déjà contenus dans la fiche-projet préalablement rédigée, devront être complétés par des éléments spécifiques (à préciser suivant les dossiers auprès des services concernés), tels que :

- Une carte avec les localisations précises des implantations (coordonnées GPS) et éventuellement des photographies permettant de situer les supports d'implantation dans leur environnement ;
- Les croquis ou les photographies des supports avec leurs caractéristiques (nature des matériaux constitutifs, dimensions, ...).

8- Identifier les matériaux à commander, les prestataires à mobiliser et les différents types de marchés à passer

Avant d'engager le(s) chantier(s) de mise en œuvre du projet, il est nécessaire de préciser les différents postes de dépenses à prévoir, en distinguant notamment :

- Les aménagements (décaissement/empierrage, construction de passerelles, aménagements de rampes d'accès, ...)
- Les équipements (panneaux, tables de lecture, tables de dessin)
- Les fournitures (sables/cailloux/ciment, planches de coffrage/fer à béton)
- Les prestations d'experts (rédaction de contenus, crédits photos, conception graphique, conception/création site web)

Puis, pour chacun de ces postes, il est indispensable d'établir un coût prévisionnel en lançant si nécessaire différentes préconsultations.

En fonction de l'importance du budget prévu par poste de dépense, certaines règles applicables aux collectivités (et/ou imposées par les financeurs) conditionnent les modalités de mise en concurrence des fournisseurs, de publication de l'offre de marché, de délais de remise de candidatures et des offres fonctions de la procédure de marché.

Pour ce qui concerne les dépenses de fournitures et services à engager par une collectivité territoriale, les références à retenir sont les suivantes :

Seuils de dépenses en €	Mode de publicité	Procédure de marché
X < 40 K€	Non obligatoire	Libre *
40 K€ < X < 215 K€	JAL ou BOAMP	MAPA
X > 215 K€	BOAMP et JOUE	Marché public à procédure formalisée

JAL : journal d'annonces légales

BOAMP : bulletin officiel des annonces de marchés publics

JOUE : journal officiel de l'Union Européenne

* : mise en concurrence simple conseillée

MAPA : marché à procédure adaptée

Attention les références de seuils de dépenses communiqués ici sont celles de 2022 et sont susceptibles d'évoluer (voir <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/>).

9- Rédiger un document de présentation du projet et constituer les dossiers de demandes de financement

A ce stade, il s'agit de prendre en compte les éléments demandés par les différents financeurs en enrichissant et en complétant la fiche-projet déjà rédigée :

- Certains éléments sont communs aux différents financeurs ; il s'agit notamment des éléments de contenu déjà rédigés au travers de la première fiche-projet (objectifs, ressources, calendrier).
- D'autres éléments sont plus spécifiques et concernent les objectifs particuliers auxquels le programme de financement souhaite répondre.

Suivant les programmes de financement à mobiliser et les exigences des financeurs, les éléments extraits de la première fiche-projet seront utilement complétés par :

- une analyse du contexte,
- la présentation des enjeux et des besoins (économiques, environnementaux, sociaux, sociétaux,...) auxquels le projet prétend répondre,

- une proposition de différents indicateurs pour évaluer notamment l'atteinte des objectifs initialement fixés et l'impact du projet.

Mettre en œuvre le projet

1- Mobiliser un outil de suivi de projet et définir le cadre général d'intervention

Il s'agit à ce stade de mettre en place un outil de suivi de projet. Différents outils de ce type sont téléchargeables (exemple : <https://www.business-plan-excel.fr/tableau-de-suivi-de-projet-excel/>)

Sur la base des différents objectifs retenus dans la fiche projet, il s'agit tout d'abord de lister les principaux domaines d'intervention :

- Aménagements de sentiers et constructions d'éventuelles infrastructures spécifiques
- Création des contenus et collecte d'illustrations
- Conceptions graphiques et réalisation de maquettes pour les différents supports
- Conception et création d'un site web
- Fabrication, montage et implantation des équipements

Puis pour chaque domaine d'intervention de détailler chronologiquement les différentes étapes de leur mise en œuvre. Pour chaque étape seront ensuite précisés :

- le(s) responsable(s) en charge de la réalisation,
- les ressources à mobiliser (prestataires, bénévoles, fournitures diverses, outils, locaux éventuels, financement),
- le calendrier prévisionnel de réalisation.

Les paragraphes suivants évoquent différentes étapes potentielles à prévoir pour chaque domaine d'intervention. Quelques exemples de ressources mobilisées sont proposés mais l'identification des responsabilités et des ressources à mobiliser ainsi que l'élaboration du calendrier devront être adaptées à chaque projet spécifique.

2- Réaliser certains aménagements préalables de sentiers et construire d'éventuelles infrastructures spécifiques

Pour ce domaine d'intervention, différentes étapes ont été identifiées :

- Débroussaillage, ébranchage, abattage d'arbres sur les abords des sentiers :
Pour ces premières étapes préalables aux aménagements lourds le matériel relativement léger à mobiliser peut faciliter leur réalisation par des bénévoles.
- Décaissement, empierrage, sablage et damage des sentiers d'une part, et construction de passerelles ou aménagements de rampes avec enrochement pour faciliter les accès :
Le matériel spécifique à mobiliser pour réaliser ces aménagements lourds exige, dans la plupart des cas, l'intervention d'entreprises prestataires.

3- Créer et mettre en forme les contenus de mise en valeur des éléments patrimoniaux

Ce domaine d'intervention, se caractérise par différentes étapes successives :

- Rédaction des contenus textes, collecte d'illustrations existantes et réalisation d'illustrations spécifiques pour la réalisation des panneaux, tables de lecture et tables à dessin :
Cette étape nécessite la mobilisation de compétences et d'expertises dans les différents domaines patrimoniaux retenus ; lorsque celles-ci existent localement et qu'elles peuvent se mobiliser dans un cadre bénévole, il est préférable d'y faire appel car elles permettront de concrétiser une dimension participative au projet et seront par ailleurs génératrices

d'économies. En effet, l'appel à des prestataires (rédaction de textes, crédits photos) est pratiquement toujours possible mais générateur de coûts assez importants.

- Conceptions graphiques et réalisation de maquettes pour les différents supports physiques (panneaux, tables de lecture, tables à dessin) :

La mise en valeur des éléments patrimoniaux passe par une nécessaire conception graphique de qualité. Les fournisseurs de supports proposent en général leur prestation pour la mise en forme des textes et des illustrations ; mais si des compétences bénévoles existent au niveau local, elles pourront être mobilisées avec profit. La solution intermédiaire qui a été retenue par le projet en référence a consisté à faire appel dans un premier temps à un prestataire qui en utilisant un logiciel graphique adapté (<https://affinity.serif.com/fr/publisher/>) a réalisé un « gabarit générique » décliné en quelques versions de « maquettes types » adaptées aux différents thèmes patrimoniaux. Ce sont ensuite des bénévoles qui, après s'être formés à l'utilisation du logiciel, ont implémenté dans ces maquettes types l'ensemble des éléments disponibles (textes et illustrations) afin de constituer une maquette pour chaque élément patrimonial. Les fichiers ainsi constitués ont été transmis au prestataire en charge de la fabrication des supports.

- Conception et la création d'un site web :

La conception et la création d'un site web passent par la mobilisation de compétences dans des domaines spécifiques divers (développements informatiques, conception graphique) qui exigent dans la plupart des cas de faire appel à un prestataire. Mais comme ce fut le cas pour le projet de référence, la déclinaison des différentes pages web a pu avantageusement être confiée à des bénévoles après un minimum de formation.

4- Fabriquer les différents éléments constitutifs des équipements

Les équipements à implanter se composent d'une part de montants qui constituent la structure porteuse, d'autre part de panneaux et de tables proprement dites sur lesquelles sont « imprimés » les éléments de contenus (textes et illustrations). Les entreprises spécialisées proposent différentes techniques d'impression directe (exemples : dibond, aluminium, laiton, stratifié, ...).

Afin de répondre à des préoccupations environnementales (intégration paysagère, utilisation de matériau naturel) dans le cadre du projet de référence, le choix a été fait, pour ce qui concerne les montants, de privilégier l'utilisation de bois d'essence locale (châtaignier), non traité mais garantissant néanmoins une bonne durabilité.

Par ailleurs, l'inclusion par vitrification dans une plaque de stratifié compact est le procédé d'impression qui a été retenu pour le projet de référence afin de répondre à des impératifs prioritaires de qualité et de durabilité des contenus imprimés sur les tables. Les visuels à imprimer sur les panneaux, tables de lecture et tables à dessin ont été fournis au prestataire sous forme de fichiers numériques dont tous les éléments de contenus ont été vectorisés.

5- Assembler les éléments constitutifs des panneaux, des tables de lecture et des tables à dessin, puis implanter ces différents équipements

Plusieurs étapes suivent la fabrication des équipements :

- Assemblage des équipements : les fournisseurs de ce type d'équipement proposent en général de les livrer en kits prêts à monter ; ces kits comprennent : les tables proprement dites, les montants sur lesquelles elles doivent être fixées, les pièces d'assemblage entre ces tables et ces montants, la visserie et éventuellement des platines de fixation des montants au sol lorsque les implantations sont prévues sur dalles de béton. Cette étape peut avantageusement être réalisée par des bénévoles sans mobilisation d'outils spécifiques.

- Implantation des équipements : certains fournisseurs d'équipements proposent de prendre en charge leurs implantations ; il s'agit alors d'une prestation facturée en supplément et nécessitant la remise d'un document présentant de façon précise les lieux d'implantation. Là encore, cette étape peut être réalisée par des bénévoles. Il faut cependant savoir que plusieurs types d'implantation peuvent co-exister et choisis notamment en fonction de la nature des sols et/ou des exigences des propriétaires des sites d'implantation :
 - o Fixation des montants supports des tables par l'intermédiaire de platines sur des dalles de béton préalablement réalisées (prévoir un temps de séchage du béton avant d'effectuer les fixations) ;
 - o Scellement direct au sol en calant les montants supports des tables par tassement de cailloux dans des trous préalablement réalisés.

6- Définir les différents canaux de communication à mobiliser

Plusieurs types de canaux de communication peuvent être mobilisés de façon complémentaire :

- Les supports locaux, habituels de communication d'une part de la commune concernée tels que revues, bulletins municipaux et site web, d'autre part de la Communauté de Communes ;
- La Presse Quotidienne Régionale qui sera sollicitée en particulier lors de l'inauguration du projet ou encore lors de visites thématiques programmées ;
- Des fiches de présentation et/ou flyers :
 - o mis à disposition du public en particulier dans les offices de touristes locaux ou de proximité,
 - o adressés directement à différentes instances intermédiaires de diffusion (centres de loisirs, clubs d'ânés, associations de randonnées, ...).
- Les panneaux et tables de lecture implantés, constituent par ailleurs des supports permanents de communication sur site.

Sur les différents supports maîtrisés par les responsables du projet, il est particulièrement important de faire figurer les logos des financeurs en respectant leur charte graphique.

Par ailleurs différentes mentions viendront compléter les contenus :

- Pour les documents papiers tels que les flyers, les mentions légales exigées sont les suivantes :
 - o Identité de la structure émettrice (en général, mairie de la commune pour ce type de projet),
 - o Nom et adresse de l'imprimeur,
 - o Formule imposée par le code de l'environnement « à ne pas jeter sur la voie publique ».
- Pour les panneaux et tables de lecture (ou table de dessin), il est conseillé d'y faire figurer le nom des auteur.e.s des textes et des illustrations.

Suivre le projet

1- Entretien des panneaux et différentes tables implantés

Quels que soient les matériaux utilisés comme supports d'impression, un entretien régulier s'avère indispensable en particulier lorsque les implantations se situent sous des arbres. En effet, en l'absence d'un tel entretien, on observe un salissement progressif des supports par accumulation de poussières, de résidus végétaux divers, d'excréments d'animaux (oiseaux, insectes, ...) puis apparition de mousses et de lichens rendant, à moyen terme, difficile voire impossible la lecture de ces supports. Un nettoyage à l'éponge avec de l'eau savonneuse, suivi d'un rinçage à l'eau claire est suffisant dès lors qu'il est effectué régulièrement (1 à 2 fois par an). La fédération de nombreux acteurs bénévoles locaux constitue une bonne garantie de l'entretien à long terme du projet.

2- Evaluer le projet

Selon les programmes de financement mobilisés, les attentes en matière d'évaluation sont plus ou moins définies par les financeurs et plus ou moins approfondies.

On peut cependant retenir que les évaluations d'un projet sont susceptibles de porter sur 4 domaines pour chacun desquels, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

- La pertinence : les objectifs fixés répondent-ils aux besoins préalablement identifiés ?
- La cohérence : y-a-t-il un réel lien entre les différents éléments mis en œuvre dans le cadre du projet ?
- L'efficacité : les résultats obtenus répondent-ils aux objectifs fixés ?
- L'efficience : quelle est la relation entre les ressources consommées (humaines, matérielles, financières) et les résultats obtenus ?
- L'impact : quelles sont les répercussions du projet sur les acteurs locaux, l'environnement, ... ?

Dès le début de la construction du projet, il est intéressant de réfléchir aux indicateurs à proposer pour permettre de répondre à ces différentes questions.

3- Réaliser une(des) enquête(s) de perception

Au-delà des évaluations à fournir aux financeurs, il est important pour le Maître d'Ouvrage de mettre en place une évaluation de la perception par le(s) public(s) cible(s) des équipements implantés. A titre d'exemple une première enquête de perception a été réalisée concernant le projet servant de référence à l'élaboration de ce livret-guide. Les critères retenus pour cette enquête portaient notamment sur les éléments suivants :

- repérage des équipements implantés,
- intérêt pour ces types d'équipements,
- intérêt pour les thèmes traités par les tables de lecture,
- intérêt pour les guides pédagogiques présentés sur les tables à dessin,
- appréciation de l'accessibilité des contenus présentés sur les tables,
- intérêt pour les contenus complémentaires proposés via les QR codes et appréciation de leur accessibilité,
- mémorisation des sujets traités.

La commune de Hédé-Bazouges espère que vous pourrez tirer profit de ce livret-guide et reste à votre disposition pour répondre à vos éventuels besoins d'informations complémentaires ou demande de retour d'expérience.

Contact : patrice.plet35@gmail.com

Annexe : Principales caractéristiques du projet de référence

Trois ambitions étaient affichées à l'origine du projet :

- Inciter les promeneurs, souvent concentrés sur le site des 11 écluses, à s'engager sur les circuits pédestres référencés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et à y découvrir différents centres d'intérêt,
- Mettre en valeur différents éléments patrimoniaux observables le long des 4 circuits de randonnée pédestre déjà balisés sur la commune (au total 40 km de sentiers), ambition portée par l'association Bazouges Nature,
- Réaliser une liaison douce entre le bourg de Hédé et le Canal d'Ille et Rance, afin de compléter les sentiers pédestres existants, ambition portée par la commune de Hédé-Bazouges.

Pour répondre à ces ambitions, différentes modalités de mise en valeur des éléments patrimoniaux ont été réalisées :

- Sur le terrain, ont été implantées 30 tables de lecture pour présenter différents éléments patrimoniaux et 10 tables guides pédagogiques pour inciter les promeneurs à s'initier au dessin ou à la peinture ;
- Ces équipements implantés le long des sentiers ont été complétés par des pages web sur le site de la commune ; leur accès est également possible via les QR codes présents sur chaque table de lecture

Pour les tables de lecture, 6 thématiques ont été retenues, identifiées chacune par un pictogramme spécifique :

- 3 tables sont dédiées à des exploitations agricoles, représentant 3 types de production
 - o *Plantes aromatiques et à infusion, Système lait conventionnel, Système lait bio*
- 5 tables présentent des ouvrages bâtis, témoins historiques du passé de la commune
 - o *Site mégalithique, Château de Hédé, Eglise de Bazouges, Petit Bourg, Ecoquartier des Courtils*
- 11 tables témoignent de la biodiversité (6 illustrent des écosystèmes, 5 sont consacrées à des représentants de la faune dite sauvage)
 - o *Chemin creux du vallon, En forêt à La Pêchetière, Etang de Bazouges, Rigole de Bazouges, Queue de l'étang à La Douve, Poissons du Canal d'Ille et Rance*
 - o *Renard roux, Chevreuil, Blaireau, Sanglier, Lièvre*
- 6 tables évoquent différents aspects du bocage
 - o *Renaissance d'un chemin de bocage, Quelles fonctionnalités pour le bocage, Disparité des haies à Montdidier, Bocage de plein champ, Bocage et bois, Eau et bas de bocage*
- 3 tables abordent différents domaines de connaissance concernant le canal
 - o *De la conception à la construction, Caractéristiques du canal et évolution du trafic, Partie haute du canal, bief de partage et 11 écluses*
- 2 tables concernent des initiatives citoyennes conduites sur la commune
 - o *Maison sur pilotis, Drôle de flore à Bazouges (marché Bio, Boutix, Bar'Zouges)*

Les contenus des tables de lecture reposent sur une structuration commune :

- toutes les tables présentent un cadre graphique commun :
 - o un texte avec des éléments essentiels en gras afin de faciliter une lecture rapide,
 - o un ensemble de 6 à 10 photos ou dessins illustrant le thème développé,

- les mentions des auteurs de la maquette graphique, des textes, des photos et des dessins,
- les logos des financeurs (*UE et Région dans le cadre du programme LEADER*) et des structures partenaires impliquées dans la réalisation du contenu,
- un QR code renvoyant à une page web du site de la commune
- la couleur utilisée en filigrane de fond et le pictogramme sont spécifiques au thème traité par chaque table
- dans chaque page web associée à chaque table, on trouve :
 - une reproduction de la table,
 - un fichier audio, enregistrement en français du texte figurant sur la table de lecture (destiné en particulier aux mal-voyants),
 - un fichier audio, enregistrement de ce même texte traduit en anglais (à l'intention des visiteurs étrangers),
 - une galerie de photos et dessins complétant ceux présentés sur la table,
 - des références bibliographiques et des compléments d'informations permettant d'approfondir le sujet traité par la table de lecture,
 - des renvois aux tables de lecture traitant de sujets voisins,
 - un renvoi vers une page web portant sur des informations générales qui concernent l'une des 6 thématiques patrimoniales retenues (agriculture, bâti, biodiversité, bocage, canal, initiatives citoyennes) à laquelle se rattache la table de lecture.

Pour les tables à dessin, différentes techniques sont présentées :

- le crayon papier,
- le stylo, l'acrylique,
- les crayons de couleurs aquarellables,
- l'aquarelle.

Les contenus des tables à dessin reposent sur une structuration commune :

- pour chaque table de ce type, sont présentées les différentes étapes de réalisation du dessin ou de la peinture, avec pour chaque étape 1 texte explicatif et le rendu graphique correspondant ;
- en complément des commentaires sont apportés relatifs aux astuces, au matériel utilisé, aux bons à savoir sur les techniques mises en œuvre ;
- pour inciter les personnes intéressées à se lancer dans l'exercice (en particulier les plus jeunes), des kits dessin sont disponibles gratuitement et il est proposé de recueillir les dessins ainsi réalisés pour les mettre en valeur dans le cadre d'une exposition annuelle